

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnements chez M. BÉTHOU, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Matheiu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### ESPAGNE.

Madrid, le 20 juin. — (Article officiel.) La malice de quelques ennemis de la paix est toujours prompte pour défigurer les faits, dans le dessein d'étendre l'inquiétude, tromper ceux qui ne sont point sur leurs gardes et agiter les esprits; elle cherchera peut-être à peindre les événements d'avant-hier dans cette capitale avec des couleurs fausses et exagérées, lorsqu'au contraire il en résulte la preuve la plus évidente de l'amour et de la loyauté des fidèles habitans de cette capitale à leur auguste souverain. Voici ce qui est arrivé: Dans la soirée du 15 de ce mois, les tambours des volontaires de Madrid achetèrent quelques têtes d'agneaux que le chef de cuisine prépara pour leur souper, au quartier.

La plupart de ceux qui en mangèrent éprouvèrent de violentes coliques dans la nuit et dans la matinée du jour suivant: le bruit qu'ils avaient été empoisonnés se répandit en un instant dans Madrid, et cette rumeur grossissant, comme cela a coutume d'arriver en pareille circonstance, on vit quelque inquiétude dans le public, et des voix alarmantes se firent entendre; mais, sans perdre un instant, les autorités ayant adopté les mesures les plus efficaces et les plus propres pour maintenir la tranquillité, et des patrouilles d'infanterie et de cavalerie et des volontaires royalistes s'étant mises à parcourir les rues, les esprits se calmèrent et tout rentra dans l'ordre qui, depuis lors, n'a pas souffert la plus légère altération et sans qu'aucun événement malheureux soit arrivé. Les tambours sont dans une amélioration tellement notable, que plusieurs d'entre eux sont déjà entièrement rétablis et tous hors de danger.

La femme qui a vendu les têtes, et son garçon, ont été arrêtés, et l'on continue avec activité les recherches de toutes les circonstances de ce fait. Le roi notre seigneur, satisfait de la conduite de toutes les autorités civiles et militaires, de toute la garnison de Madrid, et de l'attitude pacifique de ses loyaux habitans, a ordonné qu'on témoignât à tous sa souveraine approbation, et a en outre trouvé bon de dicter les mesures nécessaires pour la conservation du bon ordre.

Pendant la fermentation populaire, on a entendu crier: *vivent la religion et le roi! meurent les noirs! vivent Aymerich et Carvajal!* Des vociférations ont été proférées contre Pezuela et quelques autres. Les volontaires royalistes des environs se sont présentés aux portes de Madrid pour porter secours en cas de besoin, et nous avons remarqué que ceux qui étaient à cheval ont fait le service avec leurs camarades de la capitale. Quarante soldats de la garde sont encore dans leurs lits.

En lisant avec attention l'article officiel qu'on vient de rapporter, il est facile de voir que le gouvernement est très-mécontent de la conduite des volontaires royalistes: *S. M. ordonne de témoigner combien elle est satisfaite de la manière dont se sont comportées toutes les autorités civiles et militaires, de la bonne conduite de toute la garnison de Madrid, et l'attitude paisible dans laquelle se sont maintenus ses loyaux habitans.* On ne nomme pas les corps de volontaires royalistes, et il est notoire que toutes les fois qu'on a voulu faire mention d'eux dans un décret royal, on n'a jamais confondu les volontaires avec les troupes de la garnison ni avec les habitans: on a en soin au contraire de les désigner particulièrement toutes les fois qu'il s'est agi de leur donner des éloges.

Cette même gazette parle de quelques-uns des faits dont nous venons d'être les témoins, mais en les dénaturant. Le prétendu poison donné aux tambours des royalistes, n'était autre chose que des têtes de mouton que l'on acheta à moitié corrompues pour les avoir à meilleur marché, et qu'ils mangèrent dans la soirée du 15. La plupart d'entre eux ressentirent vers les quatre heures du matin de violentes coliques, de là vinrent les soupçons d'empoisonnement, et les volontaires de répandre l'alarme dans la capitale, et de tâcher d'exploiter la circonstance pour en finir avec les *negros*. Notre capitaine-général, M. Pezuela, se trouvait précisément à Aranjuez, c'était le gouverneur Linan qui commandait en son absence. Celui-ci fut d'abord si troublé qu'il était hors d'état de prendre aucune mesure, mais le fameux Bessières se rendit auprès de lui, et alla à la caserne des volontaires royalistes pour voir ce qui se passait.

Les royalistes avaient tous pris les armes sans recevoir d'ordres, et s'étaient rendus à l'endroit où ils ont coutume de se rassembler. Là, les tambours et quelques-uns de leurs officiers se mirent à les haranguer, en disant que c'étaient les *negros* qui avaient voulu les empoisonner, et en les excitant à la vengeance. Leurs déclamations ne tardèrent pas à rassembler un certain nombre de personnes; c'étaient des femmes de la lie du peuple et des hommes couverts de haillons qui demandaient à grands cris qu'on procédât à l'extermination de toute la race *negra*, ajoutant que depuis trop longtemps on la laissait jouir de la vie. Sur ces entrefaites, divers groupes se rendirent aux casernes de la garde royale et des miliciens provinciaux pour s'informer du nombre des soldats empoisonnés et pour engager leurs camarades à les venger. Alors on entendit crier: *vivent la religion et le roi! meurent les noirs! vivent Aymerich et Carvajal!*

Mais toutes ces menées ne produisirent pas l'effet qu'on s'en promettait. Le gouverneur ordonna aux volontaires de rentrer chez eux à l'exception d'un petit nombre qu'il désigna pour faire des patrouilles dans les rues. Puis les médecins ayant déclaré (à l'exception d'un médecin de la chambre du roi qui en veut aussi beaucoup aux *negros*,) qu'il n'y avait pas la moindre trace de poison dans les marmites, la population s'apaisa; mais ce qui n'y contribua pas moins, c'est qu'elle apprit en même temps que le régiment de Santiago (cavalerie) était rangé en bataille aux *Delicias*, et que quatre bataillons cantonnés à Leganes et autres villages, étaient venus jusqu'à Caramanchel, où ils attendaient de nouveaux ordres pour agir.

Ces mesures de précaution n'ont cependant pu empêcher qu'une vingtaine de personnes n'aient été horriblement maltraitées par la populace: quelques-unes ont reçu des coups de sabre, d'autres des coups de poignard

le chirurgien Alarcos qu'on est allé chercher chez lui sous le prétexte de réclamer des secours en faveur d'une femme en couche, a été assailli dans la rue, et on lui a porté vingt-sept ou vingt-huit coups de poignard; on désespère de sa vie.

Vittoria, le 23 juin. — Les honnêtes gens ne peuvent sortir de chez eux depuis six jours sans courir risque d'être assassinés par les *volontaires royalistes*. Les magasins et boutiques restent fermés depuis dimanche 20. Quelques personnes connues pour avoir une opinion libérale ont été rencontrées dans les rues et assassinées; deux ont été blessées à mort.

A Bilbao, pareilles scènes de désordre ont eu lieu; il y a eu plusieurs blessés.

### ANGLETERRE.

Londres, le 28 juin. — Il résulte de la longue discussion qui a eu lieu hier à la chambre des communes (voyez n° 156) touchant le bill relatif aux complots d'ouvriers contre ceux qui les emploient, que leurs associations sont organisées sur un pied régulier et que leur correspondance s'étend sur tout le royaume. Leurs statuts fixent, non-seulement les heures de travail et le salaire des ouvriers, mais désignent aussi ceux qui dans une fabrique seront soutenus ou contrecarrés. Parfois les fabricans qui ne sont point en faveur auprès de ces sociétés, sont menacés d'assassinat, et les ouvriers qui ne prêtent point les mains aux décisions de ces conciliabules, peuvent être assurés d'une ruine totale. La gravité de ces circonstances a fait impression sur la chambre qui a reconnu la nécessité de mettre fin à ces menées par des dispositions rigoureuses qui font l'objet du bill en discussion.

On voit par les journaux irlandais que, d'après la résolution prise à la dernière réunion des catholiques, un comité de 21 membres a été nommé au scrutin pour examiner par quel moyen on pourrait établir une nouvelle association sans contrevenir aux lois existantes.

Le *Courier* contient un assez long article contre les catholiques; il prétend que la déportation de deux cents personnes suffirait pour rendre la tranquillité à l'Irlande, puisque selon lui il n'y a que quelques agitateurs qui pensent à l'émancipation, et que le peuple ne s'en occupe pas.

Une loi a passé dans le congrès de Colombie, qui défend à tout Colombien du sexe mâle, au-dessous de 21 ans, et à toute fille au-dessous de 18 ans, de contracter mariage sans le consentement exprès des parens.

### FRANCE.

Paris, le 1er juillet. — Par ordonnance, du 4 mai dernier, le roi accorde une pension de retraite de 5,623 francs au comte Dominique-Joseph-René Vandamme, lieutenant-général, né à Cassel, le 5 novembre 1770, demeurant à Paris.

Une Société commanditaire de l'industrie vient d'être formée. Son but est l'emploi utile des capitaux dans l'industrie.

Toutes les dispositions de l'acte de société sont convenues et arrêtées. Cinquante millions doivent être émis d'abord et peuvent être portés ensuite à cent, ils se trouvent assurés par les souscriptions déjà recueillies; ce capital est divisé en cinquante mille actions au porteur de mille francs, qui peuvent être converties en actions nominatives, et l'entreprise n'a plus besoin pour commencer ses travaux que de l'autorisation royale qu'elle va solliciter, pour se constituer en société anonyme.

La société n'entend pas faire concurrence à des établissemens déjà en activité, et elle veut essentiellement faire avancer l'industrie.

L'agriculture réclame des communications plus nombreuses et plus faciles, des cultures plus variées, des soins plus éclairés et plus actifs; elle offre des terrains à défricher, des marais à dessécher, des terres incultes à mettre en production.

L'industrie manufacturière peut encore s'enrichir par des procédés plus économiques ou plus sûrs, ou plus productifs, et surtout par des moteurs plus puissans.

Le commerce et la navigation, enfin, ont d'autres routes à suivre, d'autres combinaisons à former, et à explorer d'autres parages.

C'est par tout ce qui reste à faire dans ces diverses branches d'industrie, que la société se propose d'alimenter ses travaux, et de recueillir ses profits.

Les actions devront probablement lui rapporter un intérêt fixe de 5 p. 100 et une part convenue dans les bénéfices, ce qui lui permet d'assurer 4 p. 100 d'intérêt à ses propres actionnaires pour l'argent qu'ils ont déboursé, non compris le dividende des bénéfices généraux de la société mis en répartition.

Les fondateurs sont au nombre de 120, parmi lesquels on remarque les noms les plus distingués de la science, le rang ou la fortune.

Le conseil-général d'administration provisoire de cette société se compose de 23 membres, y compris le président, M. J. Lafitte, et deux vice-présidens, MM. Ternaux aîné et C. Perrier.

Les plaignans dans l'affaire de M. l'abbé Lefèbvre, curé de Carville, se sont pourvus devant la cour de cassation contre l'arrêt de la cour royale de Rouen qui les a condamnés.

On se rappelle la nouvelle que donnait l'*Evening-post*, de New-York, d'un traité conclu entre la France et l'Espagne, d'après lequel les îles de Cuba et de Porto-Rico seraient occupées, à l'instar de Cadix, par

des troupes françaises, etc. (voyez n° 157); nous avons dit que d'autres journaux contredisaient ces nouvelles, et l'*Etoile* dit aujourd'hui qu'en effet elles n'ont aucune espèce de fondement.

— Le tribunal de police correctionnelle s'est occupé aujourd'hui d'une accusation d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs, dirigée contre M. Eugène de Monglave, auteur d'un roman intitulé *les Parchemins et la livrée*. Le héros de ce roman est un marquis émigré qui, après avoir eu 300,000 de rente, se trouve trop heureux d'être laquais. Le ministère public a reproché à l'auteur d'avoir voulu par là déverser du mépris sur une classe de la société.

Les aventures plus que galantes d'une marchande de modes, qui sont mêlées à celles du gentilhomme, ont servi surtout à motiver l'accusation. M. Aylies, défenseur de M. de Monglave, a dit que bien loin d'avoir voulu déverser du mépris sur une classe de la société, son client avait voulu prouver que la naissance et les richesses sont moins utiles que les qualités personnelles. Le tribunal a condamné M. Monglave à quinze jours de prison et 300 fr. d'amende. Les deux libraires, défendus par M<sup>e</sup> Plougoum, ont été acquittés en considération de leur bonne foi.

— Les journaux de New-York, du 2 juin, contiennent une lettre écrite par le général Lafayette à un habitant de Philadelphie, et datée de Louisville, le 12 mai: Le général, après avoir rapporté les circonstances de la perte du bateau à vapeur qui a coulé bas, et sur lequel il se trouvait (voyez notre dernier numéro) ajoute:

« J'espère être le 28 ou le 29 de ce mois à Pittsburg et arriver à Boston le 15 juin par la route d'Albany. Je compte arriver à New-York le 14 juillet; je me rendrai de là à Washington en passant par Philadelphie pour y prendre congé de plusieurs amis, et je me propose de m'embarquer pour la France le 15 août. »

— Une école gratuite pour les filles sourdes-muettes de la ville de Paris est établie à l'institution royale des sourds-muets.

— Le 15 de ce mois, un vol considérable a été commis chez la princesse de Rohan, rue de Varennes, n. 6. Un individu s'était introduit, on ne sait comment, dans la chambre à coucher de cette dame, et, après avoir forcé le secrétaire, avait pris un portefeuille contenant 50,000 francs, tant en billets de banque qu'en papiers sur l'étranger. On n'avait aucune idée sur l'auteur de ce vol, quand le hasard fit découvrir une femme qui demeurait depuis peu de jours dans un hôtel garni, rue Saint-Martin, au *Cheval-Blanc*. Cette femme se disait l'épouse d'un capitaine de vaisseau qui devait d'un instant à l'autre arriver de Toulon. Bientôt on découvrit que c'était une fille publique, déjà reprise de justice. Son arrestation provoqua celle du prétendu capitaine de vaisseau, auteur présumé du vol commis chez M<sup>de</sup> la princesse de Rohan. Il avait servi comme domestique dans la maison. On a retrouvé une partie des billets de banque et des bijoux. Ces deux individus sont mis à la disposition de M. le procureur du roi.

*Cours de la bourse du 1<sup>er</sup> juillet. Cours au comptant.* 5 p. cent cons. 102 35 c.; 3 p. cent, 76 fr. 30 c.; Emprunt royal d'Espagne, 54 1/4; 16<sup>e</sup> série. Act. de la banque, 0000 00. La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 103 fr. 70 c.; 3 heures 103 fr. 75 c. Trois pour cent 76 80.

#### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

*Trieste, le 19 juin.* — Un bâtiment arrivé ici, et venant de Claranza, en Morée, nous rapporte de ces parages jusqu'au 4 de ce mois, des nouvelles portant que par la catastrophe de l'explosion d'un magasin à poudre, le 12 mai, la plus grande partie de la ville de Modon a sauté en l'air. Dès que les habitans s'aperçurent de l'incendie des vaisseaux, et de l'approche de l'intrepide Miaulis, ils se sauvèrent dans l'intérieur du pays. Le pacha de Modon et les principaux d'entre les Turcs tâchèrent de gagner Coron, mais ils furent faits prisonniers en route par les Mainotes. Modon doit être regardé comme une place entièrement détruite. Dès le 8 mai, époque de la première tentative de Miaulis sur Modon, le transfuge piémontais, Santa-Rosa, fut tué; depuis lors une terreur panique s'empara des Egyptiens; de sorte qu'au moment de l'événement du 12 mai, il régna la plus grande confusion. Ibrahim-pacha se trouve actuellement à Coron.

*Odessa, le 13 juin.* — Les nouvelles de Constantinople du 7 de ce mois, annoncent que le 26 mai, le capitain-pacha a été attaqué par l'amiral Sachhuri dans les eaux de Mitylène, mais qu'après une perte insignifiante, il continua sa navigation jusque dans les parages de Zea. L'amiral Sachhuri l'attaqua de nouveau le 28 mai entre Zea et Capo d'Oro, détruisit ses frégates et un brick, ainsi que vingt bâtimens d'un rang inférieur, qui ont été partie pris, partie coulés bas. Après ce malheureux événement, le capitain-pacha est retourné dans les eaux d'Andros, afin de gagner, s'il était possible, Mitylène. Plusieurs lettres de Constantinople assurent que le marquis de Grapallo, nouveau ministre de Sardaigne, qui vient d'arriver dans cette capitale, faisait précisément voile dans ces parages, et a été témoin oculaire de ces événemens. (*Gazette Universelle.*)

#### PAYS-BAS.

*Bruxelles, le 3 juillet.* — Nous avons déjà dit que la suppression de l'exercice pour le droit de mouture, remplacé par l'amodiation, avait répandu dans les campagnes une satisfaction générale; l'allégresse publique s'est manifestée dans divers endroits, entr'autres à Hal, par des danses et des réjouissances auxquelles tout le monde a participé. (*Journal de la Belg.*)

#### LIÈGE, LE 4 JUILLET.

M. de Fonvent, négociant à Namur, a été nommé agent de la société de commerce des Pays-Bas pour la province de Namur, par disposition de ladite société, du 21 avril 1825.

— Le prince Frédéric et son auguste épouse arrivent ce soir

dans nos murs. Ils seront reçus à la frontière par le général commandant la division, le gouverneur et le général de la province. Un arc de triomphe est élevé à Herve et un autre à Battice, où s'est rendue une garde-d'honneur formée par les jeunes gens de Verviers. L. A. R. seront reçues aux portes de Liège par le bourgmestre et les échevins de la ville, et partent pour Bruxelles demain matin à cinq heures. Une députation de Louvain est arrivée aujourd'hui pour leur offrir un déjeuner à leur passage dans cette ville. Toute notre garnison est sous les armes.

— En rendant compte de l'affaire correctionnelle contre le sergent-major des pompiers nous avons dit à tort que M. Lambert-Joseph H... étudiant, se trouvait arrêté au corps-de-garde. M. H... nous écrit aujourd'hui pour nous prier de rectifier cette erreur. Il ne se trouvait au corps-de-garde avec M. Renier H... que pour y réclamer un jeune homme qu'on y avait conduit.

— Au moment de l'arrivée du prince, un coureur partira ce soir pour Bruxelles; et doit, dit-on, faire cette route en six heures de tems. Voilà une terrible concurrence pour les chevaux de poste.

— Le 30 dernier, à huit heures dix minutes précises du matin, quatre-vingt-quinze pigeons envoyés par des amateurs de Verviers, et portant pour marque sur l'aile, *Verviers à Tournay*, ont été lâchés dans le parc de Tournay, en présence d'un grand nombre de spectateurs. Ils se sont éloignés avec rapidité, dans la direction de Verviers.

— Des nouvelles de Florence annoncent positivement la mort de la princesse Pauline Borghèse; elle a succombé le 9 juin, après une longue maladie. Elle a laissé un testament, par lequel, déduction faite de la partie de sa fortune qu'elle doit laisser à sa mère M<sup>me</sup> Lætitia Bonaparte, elle institue ses principaux légataires ses deux frères le comte de St-Leu et le prince de Montfort. Les filles de M<sup>me</sup> Murat ont 30,000 piastres chacune. Elle lègue sa villa, située devant la porte *Pia* à Rome, au fils aîné du comte de St-Leu.

Le prince Borghèse a l'usufruit d'une autre villa dans le duché de Lucques. Plusieurs cardinaux, entre autres son oncle Fesch, Pacca, Spina et Rivarola, plusieurs seigneurs et dames de Rome, qui fréquentaient ses assemblées, ont reçu différentes marques de souvenir. Sa dame de compagnie M<sup>me</sup> Damesnil, son homme d'affaire M. Vanutelli, et celui du prince Borghèse à Rome, ont eu des legs considérables. Les intérêts d'un capital assez fort sont destinés à faire étudier deux jeunes gens en médecine et en chirurgie à Ajaccio, sa patrie. On estime à environ 2 millions de francs toute la succession de cette princesse.

— L'empereur de Russie a donné au prince d'Orange le premier régiment d'uhlans, qui portera maintenant le nom de ce prince.

— Nous avons déjà rendu compte d'une affaire *diabolique* qui s'était passée près de la petite ville de Douleus, et qui ne pouvait exciter que le rire ou la pitié. En voici une autre de *sorcellerie* qui pouvait avoir, pour une pauvre vieille femme, des suites bien plus graves. La cour d'assises de Lot et Garonne vient de s'en occuper. La voici:

■ Cette femme, nommée la veuve Chauffour, passait pour avoir des intelligences avec le diable. Quatre de ses voisines avaient éprouvé des malheurs ou étaient atteintes de maladies qu'elles attribuaient aux *charmes* que la sorcière avait jetés sur elles. Elles se concertèrent pour en tirer vengeance, dit l'acte d'accusation, et le dimanche, 12 décembre, pendant les vêpres, les femmes Petit et Lespinasse abordent la femme Chauffour sur un chemin, la frappent de plusieurs coups de bâton et l'entraînent violemment dans la maison de la veuve Froment, où l'attendaient aussi la femme Tonnadre. La porte d'entrée est refermée avec soin, et on enjoint à la prétendue sorcière de lever le *sort* qu'elle avait jeté sur ses voisines, et comme la pauvre vieille ne peut obéir, elle est condamnée au supplice du feu. Un foyer est aussitôt allumé, et à force de coups elle y est jetée. Cependant ses cris effraient les mégères, et les empêchent de consommer leur crime. La femme Chauffour, couverte de plaies et de contusions, parvient à se traîner chez elle. Après deux mois de souffrances, elle recouvre enfin la santé.

Les femmes Froment, Petit et Tonnadre furent bientôt arrêtées. La femme Lespinasse est parvenue à se soustraire aux recherches de la justice.

La déclaration du jury, favorable à la femme Tonnadre, a proclamé la culpabilité de la veuve Petit, et, à la simple majorité, celle de la femme Froment. La cour s'étant réunie unanimement à la majorité, toutes deux ont été condamnées à cinq ans de réclusion et à l'exposition.

— L'impulsion est donnée; partout on s'occupe avec ardeur d'encourager les arts et d'étendre le commerce. Le gouvernement suédois vient de décider l'établissement d'une école technologique dont les cours doivent commencer au mois de janvier prochain.

— L'accroissement du commerce en Angleterre est vraiment prodigieux. Grâce aux principes adoptés par le ministère, les richesses et la propriété de ce pays n'auront plus de bornes. De toutes parts s'offrent des preuves de cette étonnante progression. Ainsi dans le seul port de Liverpool il est entré du 24 juin 1824 au 24 juin 1825, 10,837 bâtimens, ce qui présente une augmentation sur l'année précédente de 836 navires. Le tonnage de ces bâtimens a été évalué à 1,223,820 tonneaux.

— Le capitaine-lieutenant de Kotzebue qui, dans son voyage autour du monde, a mis, le 1<sup>er</sup> août 1824, à la voile du port de Pierre et Paul en Sibérie pour Sitka, croisera, à ce qu'on apprend, pendant une année entre les îles Aleutes, et n'arrivera à Cronstadt que dans les premiers jours d'août 1826.

— Un des jongleurs indiens qu'on voyait il y a quelques années à Paris, et qui avalait des sabres, des épées et des bayonnettes, vient de jouer un tour de son métier dans le grand Musée britannique, à Londres. Introduit comme curieux pour voir les belles armes anciennes et modernes qu'on y conserve, il parut

s'intéresser beaucoup à ce spectacle; mais ce que c'est que l'habitude! Au moment de sortir, et lorsqu'il prenait son parapluie au bureau des cannes, le concierge remarqua dans l'indien quelque embarras, et sa surprise fut bien grande quand il vit qu'il avait à la bouche une poignée d'épée en argent. Il veut l'interroger; l'indien ne peut ou ne veut pas répondre et cherche à fuir; on l'arrête, et l'officier du poste qui arrive sur les lieux, retire de la bouche du jongleur l'épée d'Alfred-le-Grand, que le susdit avait avalé par distraction. Il n'est question dans Londres, dit le *Morning-Chronicle*, que de cette singulière aventure.

— On ne peut qu'applaudir au développement du système de canalisation dans nos contrées, quand on considère les avantages précieux qu'en retire le commerce et les bénéfices énormes qui en résultent pour les actionnaires.

Phillips, dans son livre sur la navigation intérieure, dit que les bénéfices annuels produits par les canaux de Hollande, passent presque toute croyance puisqu'ils s'élèvent à plus de six cent vingt-cinq livres sterling par mille, dont la superficie carrée n'exède pas deux acres de terrain. Les bénéfices que produisent certaines entreprises de canaux en Angleterre, ne sont pas moins remarquables. Une action dans la navigation de l'Ayr et du Calder en Ecosse, qui a coûté à l'un des propriétaires 500 liv., lui procure annuellement un revenu de 900 liv.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Le concours musical qui aura demain lieu à Malines, sera formé des musiques de Huy, St-Nicolas, Bornheim, Contich, Duffel, Eleweyt, Hamme, Puers et Tamise.

*Bélisaire*, dit la *Pandore*; n'a pas obtenu à la seconde représentation un succès moindre qu'à la première. Talma y a été sublime. Le manuscrit de cette pièce a été acheté, dit-on, six mille francs. Il paraît que c'est un prix convenu entre les auteurs tragiques et les libraires. Au reste il ne peut ici être question que d'une seconde édition, puisque ce manuscrit a déjà été imprimé il y a plusieurs années.

M<sup>de</sup> Aglaé Adanson vient de publier à Paris un écrit fort utile sous le titre de la *Maison de Campagne*. Cet ouvrage enseigne tout ce qui doit se pratiquer dans une maison de campagne. On traite de la distribution de la maison et de son ameublement, du fruitier, du pigeonier, de la cave, de la laiterie, des animaux domestiques et des ouvriers, de la manière de tenir les comptes, etc.

Le salon d'exposition de la société royale des beaux-arts à Anvers, s'y ouvrira le 15 août prochain.

Décidément les romans historiques sont à la mode. Walter Scott a fondé une école qui se recrute chaque jour. Mais les disciples ne suivent leur maître que de bien loin. Cependant l'auteur de *Pierre de Lara* ou l'Espagne au 11<sup>e</sup> siècle, mérite d'être distingué de la foule des imitateurs. Le roman qu'il a publié sous ce titre sera accueilli avec empressement par la classe nombreuse de lecteurs qui aime la vérité dans la peinture de mœurs et de caractères, la justesse dans les rapprochemens, la gaieté, le naturel, et surtout la clarté dans le style, et le sens commun qui est assez rare dans les conceptions romanesques.

On sait que l'empereur de Russie a établi dans diverses parties de ses vastes états des colonies militaires, dont les accroissemens pourront un jour peut-être devenir menaçans pour la liberté et l'indépendance des autres états. On a publié dernièrement à Paris une brochure d'un grand intérêt sur cet objet. Elle est intitulée: *Essai historique sur le système de colonisation militaire de la Russie*.

Cet essai court et précis est fait pour éveiller l'attention sur le système de colonisation de la Russie. Les pièces justificatives bien choisies donnent une idée exacte de la statistique de la Russie dans les diverses parties de l'administration de cet empire: population, étendue, industrie, commerce, finances et armée. Tout y est et il n'y a que ce qu'il faut. Nous reviendrons sur cet ouvrage, qui doit trouver beaucoup de lecteurs.

## COMMERCE.

La chambre de commerce et des fabriques d'Anvers, porte à la connaissance du commerce, qu'elle vient d'être informée de la part du ministère des affaires intérieures:

« Que M. Gorostiza, arrivé nouvellement en ce pays, en attendant la nomination d'un consul général de la part du Mexique, exercera provisoirement ces fonctions plus spécialement pour signer les certificats d'origine, ou de propriété, qui seraient exigés à l'expédition des marchandises pour les états du Mexique. »

La même notification a été faite aux autres chambres de commerce du royaume.

*Francfort, le 30 juin.* — La foire de Leipsig a eu des résultats très-favorables. Le débit des draps et autres étoffes semblables a été fort animé, malgré la hausse dans le prix des laines.

Il se forme en Silésie une compagnie commerciale qui aura pour but d'importer des farines dans l'Amérique du sud.

Les journaux de Lisbonne, reçus en Angleterre, vont jusqu'à la date du 5 juin. Ils contiennent une note du marquis de Palmella, en réponse à la demande faite par diverses personnes pour obtenir l'importation des grains étrangers. Cette réponse n'est pas favorable, on déclare que l'importation ne peut avoir lieu au-delà des limites de la loi actuelle.

## BOURSE D'ANVERS, du 2 juillet.

**EFFETS PUBLICS.** — Les affaires ont été animées: P. B. Dette active 59 172. Act. de la soc. de c. 103 174.

**CHANGES.** — L'amsterdam court a été offert à 178 070 p. P. Le Londres est resté sans affaires, il est coté, le court 3977; le 2 m. 3974 172; le 3 m. 3973 P. Le Paris court coté 47 378 070 P.; le 2 m. 47 070; le 3 m. 46 778 070 P., a éprouvé peu de demande. Il ne s'est rien traité en Francfort, coté le court 35 15716 A.; le 6 semaines 35 13716; le 3 m. 35 9716 P. Le Hambourg court a été demandé 35 A.; le 3 m. a été offert à 3973 A.

**MARCHANDISES.** — Il s'en est peu traité, 12,000 liv. bois de Campêche, coupe mélangée, ont été vendues de fl. 5 172 à fl. 6.

Les sucres raffinés ont été peu demandés cette semaine; les prix se sont faiblement soutenus: les ventes ne s'élèvent qu'à environ 10,000 l. en diverses formes et qualités aux cours précédens. La mélasse a fléchi, on la tient fl. 15 65 cents.

Les **GRAINS** se sont bien soutenus, quoique les ventes se soient bornées aux besoins de la consommation: le *Froment roux* de la dernière récolte de fl. 4-93 c. à fl. 5 36 c., et le *blanc* du pays et de Zélande, de fl. 4-93 c. à fl. 5-14 cents; le *Seigle* de fl. 2-89 c. à fl. 3; et l'*Orge d'hiver* de 3-21 c. à fl. 3-43 cents. Le *Blé Sarasin* est resté rare et fut tenu de fl. 3-21 c. à 3-43 cents. L'*Avoine* à fourrage a été plus voulue de fl. 1-80 c. à fl. 1-93 cents.

La nouvelle graine de Colza de Zélande n'a pas encore paru au marché, celle de l'intérieur du pays s'y achète de fl. 5-35 c. à fl. 6.

L'*Huile de colza*, livrable de suite, est tenu de fl. 20-47 c. à fl. 20-80 cents le baril des Pays-Bas.

## Arrivage. — Du 2 juillet.

Le navire national *St. Pieter*, cap. de Potter, ven. du Havre, ch. de café, thé, indigo, etc.

## Départs. — Du 2 juillet.

Le koff national *Brabander*, capitaine de Groot, allant à Leith, ch. de lin. — Le koff national *Goede Verwachting*, cap. Schnering, allant à Louiskelde, ch. d'écorces et lin.

## Arrivages au port d'Anvers pendant le mois de juin.

Il est entré dans notre port pendant le mois de juin 56 bâtimens marchands, venant de l'étranger (dont 3 sur lest), savoir: deux de *Batavia*, trois de *l'Amérique Méridionale*, quatre de *l'Amérique Septentrionale*, quatre de *la Havane*, un de *St-Domingue*, un de *l'Egypte*, un de *la Méditerranée*, onze des ports de France de l'Océan, vingt-trois des ports anglais, et six des ports du Nord et la Baltique.

Les diverses cargaisons de ces navires consistent en un chargement de graine de lin; un chargement cuivre; un de stockfish et huile de poisson; trois de vin, fruits, etc.; trois de plâtre; trois de bois de construction; trois de manufactures anglaises, neuf de sel et vingt-neuf de diverses denrées coloniales.

## BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 2 juillet.

Dette act., 59 374 60 174 60. Différée, 1 178 1 3716 1 5732. Bill. de chance, 00. Synd. d'amort., 99 374, 100, 99 778. Rentes remb., 89 89 172 378. Lots de, 00. Act. soc. de comm. 103 174 374 172.

## ADMINISTRATION DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

### Adjudication.

Il sera procédé par devant les membres de la députation des états délégués à cet effet, en présence de l'ingénieur en chef du waterstaat, en leur hôtel, rue Agimont, à Liège, le vendredi 15 juillet, à onze heures du matin, à l'adjudication:

1. Des ouvrages à exécuter pour la construction d'une partie du chemin de halage avec perré, pontceau et empiérement devant la ville de Visé, sur la rive gauche de la Meuse.

2. Des ouvrages à faire à Fragnée, sur la rive gauche de la même rivière, 1. pour la reconstruction d'une partie du mur de quai en amont de la ruelle du Vieux-Mayeux; 2. pour la réparation de trois abordages situés le 1<sup>er</sup> vis-à-vis de la maison, n. 875, le second en face de celle n. 872, et le 3<sup>e</sup> un peu en-deça de celle n. 867; 3. pour le relevé à bout du pavage qui existe près du grand sans-souci; pour quelques rechargemens à faire entre les trois points précités.

3. Des ouvrages à exécuter pour le rétablissement des murs et abordages du quai d'Avroy, entre la Chapelle du Paradis et l'église des ex-Augustins à Liège sur la rive gauche de la Meuse.

Cette adjudication aura lieu par soumission et aux enchères. Les plans et devis sont déposés à l'hôtel des états, et aux bureaux des M. l'ingénieur en chef du waterstaat, où on en pourra prendre lecture et obtenir avant l'adjudication tous les renseignemens et éclaircissemens nécessaires.

A Liège, le 29 juin 1825.

Le greffier des états de la province de Liège,  
Chevalier de l'ordre du Lion Belgique, BRANDES.

## GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

### Demande en concession d'une mine de houille.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 30 mars 1825, sous le numéro 854 du répertoire, les sieurs Paul-Hubert Bussy, de Flémalle-Grande, Jean-Joseph George, demeurant à Engis et Ferdinand-Joseph Gonda, de St-Georges, tous membres de la société charbonnière d'Oulhaye, en rappelant une ancienne demande, formée sous le précédent gouvernement, ont demandé la concession de mines de houille gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 150 bonniers 7 perches 47 aunes carrées, dépendant des communes de St-Georges et Gleixhe, et dont la délimitation est ainsi ce qu'il suit:

*Au Nord*, partant de l'angle nord-est de la maison du sieur Mathieu Lamme, située au chemin dit *Brouesse* au nord de la ruelle de *Laguisse*, par une ligne droite longue de 1091 aunes environ, tirée sur l'angle nord-ouest de la maison du sieur Lambert Croisier, située au hameau d'Oulhaye, au chemin du fond *Del-Bougerie*, et se prolongeant jusqu'à la haye Est dudit chemin; prenant alors le chemin de St-Georges au fond *Del-Bougerie*, et le continuant vers le Nord-Est après avoir dépassé la maison Nihoul jusqu'à un flot et naissance d'un petit ruisseau; de là suivant le fond et le ruisseau de *Rond-Fauwe*, dans toutes ses sinuosités sur une longueur de 872 aunes environ, jusqu'en face d'un sentier que l'on rencontre à un escalier, dit *Monteu*, au sommet Sud-Est dudit fond.

*A l'est*, prenant alors le sentier qui traverse la campagne de *Rond-Fauwe*, et le continuant jusqu'au chemin de *Sur-le-Bois* à la Gleixhe au *Haute-Penne*, que l'on suit également sur une longueur de 94 aunes jusqu'à la haye des propriétés de M. le duc d'Areberg; de l'angle formé par lesdits chemin et haye, longeant cette dernière jusqu'à l'entrée d'une petite ruelle aux confins Nord-Ouest du bois de *Longue-Trixhe*; continuant ensuite à longer du Nord-Est au Sud-Ouest et de l'Ouest Nord-Ouest au Sud Sud-Est, les hayes des propriétés de M. le duc d'Areberg, jusqu'à deux bornes marquées A R, situées au fond *Broussou*.

*Au Sud*, des bornes susdites poursuivant les susdits fond, hayes et limites des propriétés dudit duc d'Areberg jusqu'à

la haie séparatoire des propriétés de ce dernier et de la veuve Stiennon, à l'angle Nord-Ouest formé par la haie séparatoire susdite où jaillit le ruisseau; puis suivant successivement les fonds *Stiennon, Del-Bougerie, Dellincelle et des hayes*, en cotoyant le ruisseau coulant dans ces fonds et le suivant jusqu'à sa source, existante au sommet du fond des hayes; du sommet susdit par une ligne droite longue de 66 aunes environ, finissant à l'angle rentrant formé par un terrain communal vague du hameau de Stokay et le clos des propriétés de M. Minette. Longeant ensuite la haie desdites propriétés en son tournant vers le château sur une longueur de 53 aunes; de ce point, par une 2<sup>e</sup> ligne droite longue de 42 aunes environ, aboutissant au premier arbre de l'entrée Est de la drève du château de Warfusée; de là suivant la rangée Nord-Ouest des arbres de la susdite drève sur une longueur de 475 aunes jusqu'au 18<sup>e</sup> arbre de l'entrée Sud-Ouest de ladite drève.

A l'Ouest, de ce 18<sup>e</sup> arbre par une ligne droite longue de 83 aunes, traversant un flot et finissant à l'entrée du chemin de *Brousse*; suivant alors les haies ouest; de ce chemin jusqu'à l'angle nord-est de la maison du sieur Mathieu Lamine, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface le quatre-vingt-unième panier des mines à extraire, ou cinq cents des Pays-Bas par bonnier métrique.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818 et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820.

ARRÊTENT :

1<sup>o</sup>. Les hourgmestre et échevins de la ville de Liège, et les mayeurs des communes de Wareinme, Fiemalle-Grande, Engis, St. George et Gleixhe, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée. Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2<sup>o</sup>. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication.

Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3<sup>o</sup>. Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Fait en séance à Liège le 15 juin 1825.

Où étaient présents nobles et très-honorables seigneurs,  
Baron de Crassier, *Knaeps-Kenor, De Collard-Trouillet,*  
Baron de Villenfagne, *Walthery, Crawhez,*  
*Bellefroid, Delexhy,*

Le président, *Signé comte LIEDEKERKE.*  
Par la députation, *Le greffier des états, Signé BRANDES.*

*Erratum.* — Dans le dernier numéro, 3<sup>e</sup> art., Nouvelles littéraires, au lieu de : *Voilà donc 80,000 fr., etc.*; lisez : 88,000. — Au lieu de *un ministre des Pays-Bas*, lisez : le ministre des Pays-Bas.

TEMPÉRATURE DU 3 JUILLET.

A 9 h. du mat., 14 1/2 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 19 d. au-dessus.

LOTÉRIE ROYALE DE BRUXELLES.

Tirage du 2 juillet : 30—34—55—40—15.

Ce tirage a produit deux ternes chez M<sup>lle</sup> BAVAY, l'un de 1577 fl. 100; l'autre de 590 fl. 100.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On demande un domestique pour venir le matin nettoyer les bottes, battre les habits, et faire quelques commissions. S'adresser au n<sup>o</sup> 459, rue St. Remi,

Une servante sachant faire une cuisine bourgeoise, peut se présenter au numéro 1278, rue Chaussée-des-Prés, Outre-Meuse, à Liège.

Vente de fruits croissant.

Mercredi 13 juillet 1825, à deux heures de relevée, M. Jean-François Camus, fermier-propriétaire, demeurant à Maibelle, province de Namur, ayant cessé l'exploitation de la ferme de madame la baronne de Goer de Herve de Bierset, fera vendre par le ministère de M<sup>e</sup> DELBOUILLE, notaire royal, à Alleur, sur la chaussée et en son étude, les fruits croissant sur environ cinquante bonniers de terre, ensemencés en froment, seigle, épeautre et avoine, situés sur les communes d'Awans, Bierset et Voroux, dépendant de ladite ferme à crédit.

NB. On pourra s'adresser jusqu'au jour de la vente pour voir les fruits croissant, à Joseph Devillers, à Bierset, qui donnera tous les renseignements désirables.

A placer en prêt sur hypothèque situé dans l'arrondissement de Liège, un capital de 20,000 fr. et différens plus petits. S'adresser à M<sup>e</sup> DELBOUILLE, notaire, à Alleur.

Maison de commerce à louer rue Ste. Ursule, n<sup>o</sup> 888. S'adresser rue des Mauvais Chevaux, n<sup>o</sup> 12.

Au n<sup>o</sup> 133, rue du Stalon, une cuisinière munie d'un bon certificat, désire se placer dans une bonne maison.

Changement de domicile.

☉ Jean-Baptiste LARDINOIS, gérant-d'affaires, demeure actuellement rue du Pont, n<sup>o</sup> 835; il se charge de la rédaction de mémoires, pétitions, etc.; et continue de mériter la confiance générale, en procurant des fonds sur billets, hypothèques, etc.

Différens capitaux à prêter sur billets et hypothèques. S'adresser à J. B. DUMONCEL, rue Chaffour, n<sup>o</sup> 544, à Liège.

On demande une cuisinière d'un âge mûr, munie de bons certificats. S'adresser chez les D<sup>lles</sup> MAHOUX et de SARTORIUS.

☉ P. H. J. DUVIVIER, rue Velbruck, vient d'ouvrir un dépôt d'eau-de-vie indigène, en gros et en détail, de la fabrique de M. R. Hermans, breveté de S. M. le roi des Pays-Bas.

☉ A vendre ou échanger contre biens fonds, une belle maison à porte cochère, avec grand jardin, à portée de la salle de spectacle, propre à tenir équipage et à être subdivisée en plusieurs beaux quartiers. S'adresser à M<sup>e</sup> LIBENS, notaire, place Saint-Pierre, à Liège.

A VENDRE

Une belle et grande maison, sise rue Agimont, près le nouvel hôtel du gouvernement, à Liège, construite presque à neuf, et dans le meilleur état possible, avec jardin, cour, remisé et écurie. L'acquéreur aura pour le paiement toutes les facilités désirables. S'adresser chez M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, n<sup>o</sup> 784, à Liège.

☉ Jeudi 14 juillet 1825, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, à Liège, place St-Pierre, n<sup>o</sup> 871, les héritiers de M. Jacques Lambert feront procéder à la vente aux enchères publiques : 1<sup>o</sup> de trois maisons portant les n<sup>os</sup> 1139, 1140 et 1141, et dépendances avec 100 perches 265 palmes (23 verges grandes) ou environ de jardin, prairie et cotillage, le tout formant un seul et même ensemble, situé à Liège, faubourg St-Laurent.

2<sup>o</sup> De trois maisons portant les n<sup>os</sup> 315, 317 et 464 et dépendances, situées à Liège, faubourg St-Gilles.

3<sup>o</sup> D'une rente annuelle et perpétuelle de 38 litrons 51 dés (8 setiers), moitié froment et moitié seigle, franc-moulu, due par les enfans de feu Jean-Jacques Dossin, vivant meunier, demeurant Outre-Meuse, à Liège.

4<sup>o</sup> Et de 22 florins 98 cents (40 florins Bht. Liège) de rentes en trois constitutions, dues par Jean-Mathieu Joiris, armurier, et son épouse, née Delvenne, domiciliés à Liège, faubourg St-Gilles.

S'adresser audit notaire pour prendre communication des conditions de la vente et des titres de propriété.

J. A. LATOUR, imprimeur du gouvernement et libraire, à Liège, débite :

*Dictionnaire de la langue française*, avec la prononciation, par Gattel, etc., 3<sup>e</sup> éd., considérablement augmentée, 2 forts volumes in-8<sup>o</sup> de 900 pages, 9 fl. 45 c. (20 fr.) — *Les jeunes voyageurs en Europe*, ou description des divers pays compris dans cette partie du monde, avec des détails sur le sol, les curiosités, les monumens, les mœurs et coutumes des habitans, et les hommes célèbres de chaque contrée. Traduit de l'anglais sur la 12<sup>e</sup> édition, 5 vol. in-18, papier grand raisin fin, ornés de 16 gravures doubles, offrant les cartes des différens pays, etc., fl. 9 45 c. (20 fr.) — *Le Laharpe de la jeunesse*, ou l'art de raisonner, de parler et d'écrire, extrait du cours de littérature de ce célèbre auteur, 4 vol. in-12, fl. 5 67 c. (12 fr.) — *Histoire des naufrages*, ou recueil des relations les plus intéressantes des naufrages et autres événemens funestes, arrivés sur mer, par Eyriès, 3 vol. in-12, fig. fl. 4 45 c. (9 fr.) — *Supplément au cours de littérature*, ou choix de jugemens des écrivains français sur les littérateurs anciens et modernes, deux gros vol. in-18, fl. 2 83 c. (6 fr.) — *Histoire de France*, depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI, par Anquetil, 15 gros vol. in-18, fl. 14 17 c. (30 fr.) — *Précis de l'histoire universelle*, par Anquetil, 12 gros vol. in-18, fl. 11 81 c. (25 fr.) — *Le confiseur royal*, ou l'art du confiseur dévoilé aux gourmands, contenant la manière de faire les confitures, marmelades, compotes, dragées, pastilles, etc.; des instructions sur la distillation, la composition des liqueurs, crèmes, huiles, et la manière de faire les ratafias et les fruits à l'eau-de-vie, divers articles concernant l'office et la pâtisserie; les crèmes d'entremets, macaronis, biscuits, etc.; la manière de préparer le chocolat, le café, le thé, les sirops la limonade, le punch, les glaces et les sorbets; enfin des recettes d'économie domestique pour faire toute sorte de vinaigres et les aromatiser, les eaux odoriférantes, et les procédés à suivre pour conserver toute l'année des légumes et des fruits comme dans leur primeur, un vol. in-12, fig., fl. 1 42 cents (3 fr.).